

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ning-Ly Seng cooptée associée par Dethomas Peltier Juvigny & Associés

Paris, le 26 janvier 2018

Ning-Ly Seng a débuté sa carrière en 2004 chez Bredin Prat (Paris et Bruxelles) qui l'a détachée au sein du cabinet new yorkais Cravath, Swaine & Moore en 2010. Elle avait été nommée *Counsel* en 2015, avant de rejoindre Dethomas Peltier Juvigny & Associés fin 2016.

Ning-Ly traite depuis 13 ans des concentrations majeures, françaises et transnationales : fusions, cessions et acquisitions, joint-ventures ou partenariats stratégiques. Elle gère également des contentieux de concurrence et d'aides d'Etat devant les instances nationales et européennes de concurrence.

Depuis qu'elle a rejoint le cabinet, Ning-Ly est notamment intervenue avec succès lors de concentrations pour des clients tels que Groupe Canal + et Engie.

« *Ning-Ly est une avocate de talent, pugnace et efficace. Nous offrons à nos clients, grâce à elle et à notre associé Thibault Reymond, une des plus belles équipes en droit de la concurrence, tant pour les concentrations que le contentieux* » souligne Olivier de Juvigny, co-fondateur du cabinet.

Ning-Ly commente : « *Je suis très heureuse d'être associée au sein de ce cabinet qui dégage une forte énergie collective. L'année passée a été rythmée par des dossiers stratégiques, complexes et requérant une haute technicité. C'est un vrai plaisir de travailler aux côtés d'avocats aussi impliqués et créatifs, dans une structure focalisée sur la qualité au service des clients pour faire prévaloir leur position.* »

À propos de Dethomas Peltier Juvigny & Associés

Fondé en 2014 par des associés issus de cabinets de premier plan, Dethomas Peltier Juvigny & Associés accompagne ses clients dans des opérations de rapprochement complexes ou sensibles et des contentieux stratégiques, en privilégiant dans son conseil la maîtrise du risque contentieux. Le cabinet bénéficie d'une expertise reconnue par plusieurs publications et trophées, parmi les meilleures en fusions-acquisitions, contentieux boursier, contentieux d'actionnaires, droit pénal des affaires, contrôle des concentrations et contentieux de la concurrence.
